

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE

www.registre-actifs-agricoles.fr

Partie grand public

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») et Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent de façon exclusive les conditions d'accès et d'utilisation du site « www.registre-actifs-agricoles.fr » (ci-après « Site web ») pour sa Partie grand public, ainsi que la vente des Documents réalisées à partir du Site web. Elles sont consultables à tout moment via le lien « CGU/CGV » présent sur toutes les pages de la Partie grand public.

Le Site web est édité par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (ci-après l'« APCA ») et les prestations sont réalisées par l'APCA, établissement public à caractère administratif, régi par les articles L. 513-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, dont le siège est situé au 9 avenue George V à Paris (8^{ème}).

La consultation du Site web par tout Utilisateur et l'accès aux services déployés à partir du Site web est subordonné à la consultation, l'acceptation préalable et au respect intégral des présentes CGU / CGV.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes CGU / CGV, chacun des termes définis ci-après s'entend au sens de la définition qui suit, qu'il soit au pluriel ou au singulier :

- Le **Site web** désigne le présent site internet accessible à l'adresse suivante : www.registre-actifs-agricoles.fr.

- L'**Utilisateur** désigne toute personne qui visite le Site web, que ce soit pour consulter les informations disponibles ou pour commander les Documents à partir dudit Site. Il peut s'agir d'un **Utilisateur consommateur**, c'est à dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité agricole, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou d'un **Utilisateur professionnel**, c'est à dire toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité agricole, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel. Ce n'est pas un Actif agricole.

- L'**Actif agricole** désigne toute personne physique répondant à cette qualité telle que définie à l'article L. 311-2 du code rural et de la pêche maritime et qui utilise le Site web pour consulter les informations et Documents disponibles. Il ne peut avoir la qualité d'Utilisateur pour les Documents qui le concerne.

- Les **Documents** désignent les documents officiels mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} de l'article D. 311-30 du code rural et de la pêche maritime.

- **CRPM** désigne le code rural et de la pêche maritime.

- Les **parties** désignent l'APCA et l'Utilisateur ou l'APCA et l'Actif agricole.

ARTICLE 2 – ACCES AU SITE WEB ET AUX SERVICES

Le Site web comprend une Partie grand public et un accès CFE.

La **Partie grand public**, objet des présentes CGU / CGV est la partie du Site web librement et gratuitement accessible à tout Utilisateur ou Actif agricole disposant d'un accès internet à partir des navigateurs les plus courants (*Firefox, Chrome, Internet Explorer à partir de la version 10 en 2016, ...*) et via l'url suivante : www.registre-actifs-agricoles.fr.

L'ensemble des coûts afférents à cette Partie grand public, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet, sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur ou de l'Actif agricole. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès internet.

L'APCA se réserve le droit de refuser l'accès aux services définis à l'article 3 des présentes, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Utilisateur ou Actif agricole ne respectant pas les présentes CGU / CGV.

A titre d'information, et sans engagement de la part de l'APCA à ce titre, le Site web est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf dysfonctionnement du réseau internet, cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de l'APCA, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site web et des matériels.

L'APCA se réserve également le droit de suspendre, interrompre ou de limiter, à tout moment et pour la durée de son choix, y compris tout arrêt définitif, sans avis préalable, l'accès à tout ou partie de la Partie grand public du Site web. L'Utilisateur ou l'Actif agricole est informé que l'APCA peut mettre fin ou modifier les caractéristiques des services offerts sur cette Partie grand public du Site web, à tout moment.

L'APCA n'est tenue à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité de la Partie grand public du Site web, et, n'est en aucun cas responsable des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler.

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DES SERVICES ET REDEVANCES

L'Utilisateur et l'Actif agricole peuvent effectuer des recherches sur la base d'informations qu'ils renseignent.

Seul l'Utilisateur peut commander les Documents sur le Site web tels qu'identifiés sur ledit Site, selon la typologie et le coût arrêtés par les autorités compétentes.

Le détail des Documents et les redevances associées sont expressément identifiés avant toute commande par l'Utilisateur.

Les Documents sont tous délivrés au format pdf à l'adresse mail indiquée par l'Utilisateur lors de sa commande.

La redevance figurant au barème du Document choisi le jour de la commande est le seul applicable.

L'ensemble des caractéristiques du service (Documents proposés, redevance, etc.) peut varier en fonction de l'évolution des missions de service public confiées à l'APCA, et des dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont applicables mais également en fonction de la nature des informations fournies par les Caisses de mutualité sociale agricole, les Centres de formalité des entreprises agricoles et le Groupement des greffiers.

A ce jour, les redevances en vigueur sont :

Extrait d'inscription au registre	3 euros
Copie intégrale des inscriptions	6 euros

Un Actif agricole ne peut prétendre au bénéfice dudit service dans la mesure où il doit obtenir gratuitement les Documents qui le concernent. Pour ce faire, il doit contacter directement le CFE de sa Chambre d'agriculture.

ARTICLE 4 – COMMANDE EN LIGNE

L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et à jour.

A partir de la liste du(es) Résultat(s) de la recherche effectuée par l'Utilisateur, celui-ci peut choisir dans la colonne « Documents », le type de Document qu'il souhaite commander.

Le(s) Document(s) choisi(s) est(sont) inclus(s) dans la Rubrique « PANIER ».

L'Utilisateur peut ensuite choisir un autre Document, et, en procédant de la même manière, l'inclure dans son panier.

L'Utilisateur se rend ensuite dans la Rubrique « PANIER » où un récapitulatif de la commande est présenté faisant apparaître chaque document sélectionné, le prix de chaque document commandé, le mode de transmission autorisé ainsi que le montant total de la commande.

L'Utilisateur dispose de la faculté de supprimer son choix en cliquant sur l'icône prévu à cet effet.

L'Utilisateur ne peut pas choisir le mode de transmission du(es) Document(s) commandé(s). Il(s) lui sera(ont) délivré(s) au format pdf à l'adresse mail indiquée lors de sa commande. A cet effet, l'Utilisateur doit renseigner les champs « Adresse mail » et « Confirmation adresse mail » en tant qu'adresse de livraison du(es) Document(s) commandé(s).

En cliquant dans la case à cocher figurant devant la mention « Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les CGU / CGV », l'Utilisateur s'engage irrévocablement et son acceptation ne peut plus être remise en cause.

Un récapitulatif de la commande apparaît. L'Utilisateur peut alors sélectionner le bouton « Retour commande » pour la modifier ou le bouton « Valider ma commande » pour la finaliser.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement est exigible à la commande.

Un seul moyen de paiement est mis à la disposition de l'Utilisateur : la carte bancaire. Les paiements sont alors réalisés par le biais du système sécurisé PAYBOX qui utilise le protocole Secure Socket Layer (SSL) de telle sorte que les

informations transmises sont cryptées par un logiciel. L'Utilisateur reçoit alors un justificatif de paiement par messagerie électronique valant bon de commande ainsi qu'un ticket de paiement attestant du débit de son compte bancaire. Il peut également obtenir son justificatif de paiement sur la page du Site web l'informant que sa commande a bien été prise en compte.

ARTICLE 6 – CONFIRMATION DE COMMANDE

A l'issue de la validation de sa commande, l'Utilisateur reçoit par messagerie électronique un justificatif de paiement valant bon de commande sur lequel figurent :

- le nom et l'adresse du client,
- la raison sociale
- les codes client (adresse de messagerie de l'Utilisateur),
- la date des achats,
- la référence de la commande,
- la liste des Documents commandés,
- le type de transmission,
- le montant de la commande.

En sus, l'Utilisateur reçoit par messagerie électronique un ticket de paiement attestant du paiement par carte bancaire.

L'Utilisateur voit s'afficher sur le Site web une page l'informant que sa commande a bien été prise en compte et disposant d'un lien cliquable « Obtenir votre justificatif de paiement ».

ARTICLE 7 – DROIT DE RETRACTATION

En cliquant dans la case à cocher figurant devant la mention « Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les CGU / CGV », l'Utilisateur reconnaît et accepte que le service s'exécute immédiatement après le paiement et qu'en conséquence il renonce expressément à son droit de rétractation.

ARTICLE 8 – PROPRIETE DES DOCUMENTS

Les informations contenues sur le Site web et dans les Documents sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

L'Utilisateur ou l'Actif agricole s'interdit toute action tendant à s'approprier ou tenter de s'approprier indument toute information, tout Document, notamment en vue de constituer une base de données documentaire ou de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

Le droit d'usage dont bénéficie l'Utilisateur comprend la visualisation des informations sur écran et la copie des Documents accessibles sur commande, moyennant paiement ; celui dont bénéficie l'Actif agricole comprend la visualisation des informations sur écran. Il est exclusivement réservé à un usage privé et ne confère pas de droits de reproduction ou de redistribution, notamment à des fins commerciales.

Toute utilisation des informations obtenues afin de constituer une base de données à destination commerciale est interdite. L'extraction et la réutilisation de la totalité ou d'une partie qualitativement ou substantiellement des informations contenues sur le Site web et /ou dans les Documents sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit est interdite.

La propriété et l'utilisation des informations relatives à la mission de service public et présentes dans les contenus « Qui sommes-nous ? » et « Comment ça marche ? » sont régies par les [mentions légales](#) du Site web, disponibles sur la page d'accueil du site.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DES CGU /CGV

L'APCA se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des CGU / CGV du Registre des actifs agricoles pour sa Partie grand public, et notamment en cas de modification des missions de service public confiées à l'APCA.

Il est donc conseillé à l'Utilisateur ou l'Actif agricole de se référer régulièrement à la dernière version des CGU / CGV disponible en permanence sur le Site web.

Si une ou plusieurs stipulations des CGU / CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

Les CGU / CGV applicables seront celles en vigueur à la date de la Commande ou de la navigation sur le Site web. Les CGU / CGV modifiées s'appliqueront à toute commande ou navigation ultérieure.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITES

L'Utilisateur ou l'Actif agricole est seul responsable des recherches qu'il formule et de l'utilisation qu'il fait des résultats obtenus et des conséquences directes ou indirectes de cette utilisation. Il appartient à l'Utilisateur ou à l'Actif agricole d'en faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et notamment aux recommandations de la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés.

En aucun cas, l'APCA ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation des informations fournies. L'Utilisateur ou l'Actif agricole garantit l'APCA contre toute demande, réclamation, revendication et/ou recours de toute sorte, résultant de toute violation de ces stipulations.

De plus, la responsabilité de l'APCA ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à son contrôle, soit encore du fait de l'Utilisateur, de l'Actif agricole ou du fait d'un tiers.

L'APCA ne supporte en aucun cas la responsabilité des informations fournies par les Caisses de mutualité sociale agricole, les Centres de formalité des entreprises et le Groupement des greffiers, ni leur délai de transmission.

L'Utilisateur ou l'Actif agricole reconnaît être parfaitement informé de ce que la responsabilité de l'APCA ne peut être recherchée pour faute prouvée et pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement de l'APCA à ses obligations à l'exclusion notamment des dommages indirectes, préjudice commercial, non obtention d'un prêt ou d'une aide, limite du bénéfice de certaines aides publiques.

Si la responsabilité de l'APCA était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'Utilisateur ou l'Actif agricole ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts, que le remboursement des règlements qu'il a déjà effectués pour la partie du service où se révèle une défaillance ou une erreur imputable à l'APCA, ou, le non-paiement de cette partie du service.

L'APCA ne saurait être tenue responsable du non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès de l'Utilisateur ou de l'Actif agricole, à ceux du réseau internet. Il en sera de même pour toutes autres raisons extérieures à l'APCA.

L'Utilisateur ou l'Actif agricole déclare être bien informé des caractéristiques intrinsèques de l'internet et notamment du fait que la transmission des informations sur l'internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux informations, et que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES

Consulter la Charte des Données personnelles disponible sur le Site web dans la page Mentions légales.

Les coordonnées de la Déléguée à la Protection des Données : Stéphanie Sirjean, APCA - DPD, 9 avenue George V, 75008 Paris.

Les demandes des Utilisateurs concernant les données personnelles peuvent être adressées à : dpd@apca.chambagri.fr.

ARTICLE 12 – LANGUE DU CONTRAT

Seule la version en langue française des CGU / CGV fait foi entre les Parties et pourra être produite en justice.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les CGU / CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend survenu entre les Parties se rapportant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU / CGV, les Parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. La Partie concernée adresse alors à l'autre Partie une lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le motif de son différend.

A défaut d'accord amiable trouvé par les Parties dans un délai de 20 jours calendaires à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception par l'autre Partie, le litige pourra être soumis aux tribunaux du ressort du siège de l'APCA auquel il est fait expressément attribution de compétence.